

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMBRES

le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, s'est réuni le 8 juin 2020, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire,

Présents : M. Daniel MARQUES, M. Michel CARRERAS, M. Jean Pierre LEPINE, Mme Bénédicte PORTAL, Mme Nathalie JULIEN, Mme Christèle BOULOC, Mme Sandrine LEROY, M. Pascal PERON, Mme Elodie ROQUES REGNIER, M. Xavier SERIN, Mme Arlette NOYER, M. Mike VOLTAT, Mme Virginie GIROTTO, M. Cédric MOULIN, M. Philippe ANDRE

Secrétaire : Monsieur Philippe ANDRE

Ouverture du conseil municipal par monsieur le maire 20h10
Vérification de la présence des membres du conseil et proposition du secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité

Lecture de l'ordre du jour

1. Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations énoncées.

2. Fixation du montant des indemnités des élus

M. le Maire expose les modalités de calcul des indemnités du maire et des adjoints.
Le conseil municipal décide que le montant soit basé sur le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose que Mme BOULOC soit conseillère déléguée et perçoive à ce titre une indemnité d'adjoint en baissant lui-même son indemnité de la somme correspondante.

Après en avoir délibéré, il est décidé :

Monsieur le Maire : 1151.26 €
Adjoints : 416.16 €

Conseiller déléguée : 416.16 €

3. Mise en place des commissions communales

Monsieur le Maire est président de toutes les commissions.

Il est décidé de choisir des vice-présidents le cas échéant et des membres permanents

- **ORIENTATION ECONOMIQUE, SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE**

Membres : Mme BOULOC, Mme PORTAL, M. CARRERAS, Mme JULIEN, M. LEPINE, M. MOULIN, M. SERIN, M. VOLTAT, Mme NOYER.

- **EDUCATION JEUNESSE & SPORT**

Membres : Mme JULIEN (VP), M. MOULIN, Mme ROQUES REGNIER, M. VOLTAT, M. PERON, Mme PORTAL, Mme GIROTTO, M. ANDRE.

- **URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE**

Membres : M. CARRERAS (VP), Mme NOYER, M. MOULIN, Mme ROQUES REGNIER, M. VOLTAT, M. PERON, Mme GIROTTO, M. SERIN.

- **VIE ASSOCIATIVE**

Membres : Mme BOULOC (VP), M. PERON, Mme GIROTTO, Mme ROQUES REGNIER, M. ANDRE.

- **VIE COMMUNALE & ECONOMIQUE**

Membres : Mme PORTAL (VP), M. CARRERAS, Mme BOULOC, M. ANDRE, Mme NOYER, Mme ROQUES REGNIER, Mme LEROY.

- **FINANCES**

Membres : M. LEPINE (VP), Mme BOULOC, M. MARQUES, M. CARRERAS, M. VOLTAT, Mme PORTAL, M. SERIN.

La commission des ressources humaines et de l'administration générale est à retravailler.

4. Election des délégués et correspondants

- **Commission d'appel d'offre**

Titulaires : M. CARRERAS, M. MOULIN, Mme GIROTTO

Suppléants : Mme BOULOC, M. LEPINE, Mme NOYER

- **Plan Local Habitat**

Titulaire : M. CARRERAS
Suppléant : M. MOULIN

- **Correspondant Sécurité Routière**

Titulaire : Mme PORTAL
Suppléant : Mme ROQUES REGNIER

- **Correspondant Défense**

Titulaire : M. LEPINE
Suppléant : Mme LEROY

- **Délégué Service des Crues**

Titulaire : Mme LEROY
Suppléant : M. MARQUES

- **Commission Electorale**

Titulaire : M. LEPINE

Les membres extérieurs seront présentés ultérieurement

- **Délégué CNAS**

Titulaire : Mme JULIEN

- **Chemin de randonnée**

Titulaire : M. VOLTAT
Suppléant : Mme NOYER

Délégués non élus à ce jour (compétences transférées à la CCTA), les noms sont donnés mais pas retenus obligatoirement.

SMICTOM : M. SERIN et Mme BOULOC

SMEIMN : M. CARRERAS et Mme LEROY

5. Modification du marché CD 87

Présentation du projet voté par l'ancienne municipalité dont l'objectif était de sécuriser les deux arrêts de bus et la sortie route de berthalay.

Coût de l'opération 450000 €

Après délibération, le conseil municipal souhaite optimiser les travaux dans une cohérence de développement de la commune et espère réduire le coût des travaux.

6. Modification du lotissement des Pasteliers

Le projet du promoteur immobilier n'a pas tenu compte des recommandations du CAUE
Le projet en l'état ne satisfait pas le conseil municipal et après délibération, il souhaite le retravailler avec l'architecte de CAUE et le service instructeur de la communauté de commune.

7. Prise en charge du surcoût du repas de la cantine suite au COVID

Suite a la crise du COVID, le prix du repas a augmenté d'environ 0,70 €
(frais d'emballage et de personnel)

Nombre de repas

Mai : 158 repas (réalisé)
Juin : 485 repas (prévisionnel)
Total : 643 repas pour un cout d'environ 450 €

Monsieur le Maire propose de voter pour la prise en charge par la commune de ce surcoût.
2 conseillers municipaux ne sont pas autorisés à voter car bénéficiant de cette mesure communale
13 votes pour l'adoption de cette mesure

8. Question(s) diverse(s)

Concernant la convention liant la commune à celle de Lavarur pour les repas de la cantine, il est écrit « valable 1 an (renouvelable 2 fois) ». Ce renouvellement est-il tacite ou pas ?

Mme CREMONT précise que si l'on souhaite arrêter ce contrat il faut le dénoncer.

Monsieur le Maire indique qu' il est délégué au bureau de la communauté de commune (7^{ème}).

Il est décidé de la récurrence des conseils municipaux (1^{er} jeudi de chaque mois) et de l'horaire (20h00). Prochain conseil municipal le jeudi 2 juillet 20h00.

Visite du patrimoine communale le samedi 20 juin 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôture le conseil municipal à 22h15